

l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie-



L'usine de filtration de Rivière-du-Loup.

Rivière-du-Loup

La Chambre est satisfaite de la décision du conseil

par Réal LABERGE

RIVIÈRE-DU-LOUP — Après 11 mois de pressions et de demandes répétées en ce sens, le conseil d'administration de la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup s'est déclaré "satisfait de ce que le conseil municipal de cette ville ait finalement décidé de présenter publiquement un rapport sur le coût de l'usine de filtration".

C'est le commentaire qu'a formulé au SOLEIL le président de cet organisme, M. André Plourde, à la suite de précisions municipales, mercredi dernier, qui indiquaient un coût de \$5,4 millions, et donc très loin des dépassements et des chiffres de \$9 millions mentionnés dans une analyse comptable effectuée pour la Chambre de commerce.

A cette occasion, le maire de Rivière-du-Loup, le Dr Yves Godbout, avait particulièrement remarqué que s'il y avait eu ambiguïté sur le coût de l'usine de filtration, c'était dû seule-

ment au fait que certains dirigeants de la chambre, ou leurs comptables, ne connaissent rien des procédés comptables du secteur municipal. Il dénonçait également le doute que la direction de l'organisme avait laissé planer sur l'intégrité des administrateurs municipaux, et son attitude de vouloir maintenant se retrancher derrière le prétexte de ne pas vouloir assumer un rôle d'enquêteurs publics.

Concernant ces remarques acerbes du maire Godbout et ses accusations à peine dissimulées à l'égard des directeurs de la chambre, M. Plourde a rétorqué qu'elles "sont probablement dues à son agressivité difficilement contrôlée ou à un manque de vocabulaire". Elles sont d'autant plus surprenantes que les directeurs de cet organisme sont également des citoyens de la ville de Rivière-du-Loup.

M. André Plourde s'en est également pris au jugement porté par le maire Godbout sur l'intégrité et le

sérieux des directeurs de la chambre et de sa firme comptable.

Il a rappelé à ce sujet "que le maire avait fait le même genre d'envoie-oratoire, lors de la présentation de la première étude comptable sur le budget de la ville".

Mais selon le président de la chambre, le maire Godbout devait enfin admettre, deux mois plus tard, après en avoir compris toute la portée, "qu'il s'agissait d'une étude objective et positive, qui avait servi les édiles municipaux".

Dans les circonstances, M. Plourde a réitéré que le conseil d'administration de la Chambre de commerce de Rivière-du-Loup ne pouvait donc qu'être heureux d'avoir accompli son mandat: celui d'avoir finalement obtenu que le coût de l'usine de filtration municipale soit publiquement dévoilé, et ce, par l'administration municipale.

Il s'agit donc d'un dossier que la chambre considère maintenant comme terminé.

Mort de deux Montagnais

Québec est à vérifier les dires de la Ligue des droits de l'homme

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Le ministère québécois de la Justice devrait être en mesure d'annoncer, d'ici une dizaine de jours, s'il juge opportun de rouvrir l'enquête du coroner, ou d'en instituer une nouvelle, concernant la mort de deux Montagnais survenue sur la rivière Moisie, près de Sept-Îles, au début de juin 1977.

Soulevant plusieurs questions et affirmant détenir des éléments nouveaux dans l'affaire, l'anthropologue Rémi Savard et Me Alain Arseneault réclamaient au milieu d'octobre, au nom de la Ligue des droits de l'homme, une réouverture de l'enquête conduite par le coroner de Sept-Îles, Me Raymond Gaudreault.

M. Jean-Robert Nadeau, l'attaché de presse du ministre de la Justice, a expliqué hier au SOLEIL que M. Pierre Morin, responsable de l'application de la loi des coroners, a depuis lors rencontré M. Savard et Arseneault pour prendre note des questions et allégations de la ligue.

Ces différentes questions, qui avaient surtout trait à la tenue de l'enquête, sont pratiquement toutes vérifiées, et M. Morin procède actuellement à un complément d'enquête dans ce dossier, a dit M. Nadeau.

Ce n'est qu'à la lumière de ces recherches que le ministre décidera s'il y a lieu ou non de donner suite aux réclamations de la Ligue des droits de l'homme.

Rappel

Deux Montagnais de la réserve indienne de Maloténam, à l'est de Sept-Îles, Achille Volant, 20 ans, et Moïse Régis, 26 ans, ont été retrouvés morts noyés en juin 1977.

Les deux hommes étaient partis à la pêche au saumon sur la rivière

Moisie; il appert que les deux pêcheurs auraient été pourchassés par des gardes-pêche et que leur embarcation aurait chaviré. Le corps d'un pêcheur a été retrouvé peu de temps après l'incident, l'autre n'étant repêché que plusieurs jours plus tard.

L'autopsie a révélé que le premier noyé ne portait aucune marque de violence; le second, par contre, selon un communiqué de la Ligue des droits de l'homme, avait des plaies qui ont toutefois été jugées post mortem.

Le coroner de la région de Sept-Îles, le notaire Raymond Gaudreault, a conduit une enquête en septembre 1977, et il a conclu à une mort accidentelle.

"Manque de rigueur"

Ayant acquis la conviction que cette enquête "n'a pas été conduite avec toute la rigueur requise", MM. Savard et Arseneault ont préparé un volumineux dossier qu'ils ont remis au ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, au début du mois d'octobre.

"Certains éléments nouveaux, une analyse rigoureuse des notes de la première enquête du coroner tenue en septembre 1977 et un manque de rigueur incroyable lors de cette première enquête font qu'il est impérieux de rouvrir ce dossier pour démontrer que tous ne sont pas égaux devant la loi et que leur racisme inconscient réagit dans notre système juridique", affirmait la Ligue des droits de l'homme, en octobre.

Il appert que les deux seuls Indiens qui ont témoigné à l'enquête, Wilfrid Fontaine et Antonio Régis, ont

mal compris les questions formulées en français, et ont aussi eu peur d'être accusés de braconnage.

Concernant la "présomption d'Indiens saouls", la ligue se dit étonnée que les tests sanguins démontrant une faible présence d'alcool n'aient pas été produits à l'enquête.

La ligue s'interroge aussi sur la présence et le va-et-vient des gardes-pêche dans ces circonstances, les raisons qui auraient motivé le repeinturage "hâtif et semi-clandestin" des canots des gardes-pêche, des égratignures apparaissant sur le canot des deux Indiens, etc...

Aussi, la ligue se demande pourquoi aucun médecin ne fut appelé à témoigner pour expliquer pourquoi le visage de Volant, retrouvé plus de six jours après la présumée noyade, était encore maculé de sang et expliciter les imprécisions des rapports d'autopsie.

La ligue a posé une série de questions sur des faits et gestes, tout comme sur la disparition d'un couteau, le délai pour l'autopsie, etc...

Me Gaudreault a déjà dit qu'il se retirera du dossier si le ministre de la Justice ordonne la tenue d'une nouvelle enquête.

Pour sa part, Me Paul Chevalier, le substitut du procureur général à Sept-Îles, a dit que l'enquête fut complète, avec des recherches, des expertises médico-légales, et avec des enquêtes auprès de toutes les personnes pouvant fournir des informations relatives à l'affaire.

Un film sur les 20 ans de la Manic

par Gilles OUELLET

BAIE-COMEAU — Un film retraçant les 20 ans de construction du complexe hydro-électrique Manic-Outardes, et principalement la vie des travailleurs et des familles attirés sur la Côte-Nord par ce gigantesque projet, sera tourné dans les prochains mois.

L'équipe de M. Daniel Le Saunier, de Hauterive, qui a déjà entrepris les recherches, prévoit que le tournage et la réalisation s'étendront sur les 12 ou 15 prochains mois.

Le projet global pour ce long métrage d'une heure, sur une bande 16

mm, coûtera plus de \$77.000. L'Institut du cinéma québécois a accordé \$46.200 à ce projet.

Par ailleurs, l'Hydro-Québec, en plus d'offrir ses archives et du matériel, a souscrit \$19.800 pour ce film; l'Office national du film contribuera \$6.600 et le ministère des Affaires culturelles du Québec versera \$2.800 dans le programme d'animation du patrimoine.

Le promoteur de ce projet unique en son genre sur la Côte-Nord, M. Le Saunier, prévoit consacrer pour sa part une somme de \$7.100 pour ce film.

Faisant lui-même partie d'une famille venue sur la Côte-Nord pour la

construction des barrages, M. Le Saunier dit "avoir vécu la Manic", et il espère relater la vie quotidienne des travailleurs qui ont pris part à ce projet collectif.

Présentement, les derniers groupes de travailleurs quittent ce chantier, les travaux étant pratiquement terminés; toutefois, des témoignages intéressants peuvent être recueillis auprès de familles qui ont pris racine dans la région en même temps que s'élevèrent les barrages de la Manic.

M. Le Saunier a déjà sept films à son crédit, dont six émissions de 30 minutes réalisées dans la région pour le compte de Radio-Québec.

Par ailleurs, le ministre des Affaires culturelles, M. Denis Vaugeois, a octroyé des subventions pour trois autres projets devant mettre en valeur le patrimoine régional.

Ainsi, \$15.000 seront versés à l'Équipe sous-marine Côte-Nord Inc. pour compléter la photographie et la localisation des épaves autour du phare de Pointe-des-Monts.

En plus d'identifier et de présenter l'histoire des bâtiments naufragés, les responsables du projet reconstitueront en maquette un voilier de trois mâts, dont le plan a été trouvé dans une épave; le tout servira à une exposition permanente.

Pour sa part, le comité du patrimoine de Tadoussac a reçu \$6.000 pour la production d'une brochure sur l'histoire de Tadoussac à partir de la traduction d'un texte.

Dans le programme "Utilisation du patrimoine bâti", le groupe Communication touchera \$1.760 afin d'évaluer les possibilités de sauvegarde, de restauration et d'utilisation de la maison Jean Boisé qui revêt une importance historique pour la Haute Côte-Nord.

par Lucien LATULIPPE

Une présumée incendiaire a comparu, hier, au palais de Justice de Rimouski, devant le juge Mark Dubé et tout cautionnement lui a été refusé jusqu'à son enquête préliminaire fixée au 29 janvier prochain.

Cette femme de 36 ans a été accusée, hier, d'avoir allumé l'incendie qui a endommagé, lundi dernier, une maison de rapport de la rue Mir Langis, à Rimouski, y causant des dégâts estimés à \$30.000 et mettant en danger la vie des occupants des 32 appartements de cette conciergerie.

La prévenue occupait l'un des logements de la maison en question où le feu a éclaté dans les cases du sous-sol. Elle avait déjà comparu au cours de l'été dernier devant le notaire Cyrille Delage, du Commissariat des incendies, pour des incendies survenus au mois de mai dans le même secteur de Rimouski, et elle avait été libérée faute de preuve suffisante.

La ville de Rimouski a fait face à une série d'incendies criminels, au cours de l'été dernier. Trois immeubles de l'Îlot des Seigneurs ont été détruits. Ces incendies ont entraîné des pertes matérielles de près d'un million de dollars. Heureusement, aucune perte de vie n'est à déplorer.

L'enquête sur le cautionnement s'est déroulée autour d'une preuve de voir-dire, soit la déclaration de la

prévenue au lieutenant Gonthier de la police de Rimouski, Me Yvan Fortin, le représentant de la justice, et Me O. Racine, de la défense, ont fait connaître leur point de vue et la cour a tranché le litige, pas de caution.

A Sept-Îles

Par ailleurs, un jeune homme de Sept-Îles a écoupé de deux ans de pénitencier, Bernard Ross, âgé de 24 ans, avait avoué sa culpabilité à une accusation de vol à main armée.

En rendant sa sentence, le juge Yvon Mercier a tenu compte que l'accusé avait déjà un dossier antérieur. Le hold-up avait eu lieu à la tabagie Raymond de Sept-Îles. Le voleur était masqué et armé d'un couteau.

D'autre part, Roméo Grégoire, âgé de 25 ans, de la réserve indienne de Sept-Îles, a été envoyé aux assises sous l'accusation de tentative de meurtre. Du consentement des deux parties, il n'y a pas eu d'enquête préliminaire.

Le crime s'est déroulé le 5 septembre dernier. Mis à la porte d'un hôtel de Sept-Îles, le prévenu serait revenu quelques minutes plus tard avec un fusil de calibre 12 et un coup de feu a été tiré. Le barman Michel Rousseau a été touché par des plombs, mais ses blessures étaient superficielles.

Spécial

module d'enfant



UN CADEAU POUR NOËL

plus qu'un meuble
un jouet de tous les jours

léger...

REG. 29.95

19.95

FACILITES DE PAIEMENT SUR PLACE, SI DESIRE

CHARGES
VISA

CENTRE DU REMBOURSEUR

QUÉBEC
2090, BOUL. ST-ANNE
(terminale Amusement Rocine)
Québec
663-2961

LEVIS
55, RUE DELISLE
Lévis
833-7612

Heures d'affaires: jeudi et vendredi jusqu'à 21h. Samedi jusqu'à 17h.

ANNONCE



QUE DESIRE LE GRAND OURS A & W POUR NOËL? Le Grand Ours A & W a été aperçu sur les genoux du Père Noël dernièrement. Pour Noël il désire offrir les gens qu'il y a maintenant trois restaurants A & W dans les centres d'achats de la région de Québec pour les accompagner dans leur magasinage du Temps des Fêtes soit AU MAIL ST-ROCH, A PLACE LAURIER (VILLAGE NORMAND 3e ETAGE) ET A PLACE QUÉBEC. Il invite tout le monde à les visiter et vous souhaite un Joyeux Noël. L'important c'est d'être différent.

24


HEURES POUR IMPRIMER VOS

circulaires entêtes
dépliants enveloppes
factures étiquettes
cartes d'affaires rapports, etc.

JETCOPIE

331, rue Bouffard, Québec G1N 3C8
Tel. (418) 524-6005
impressions expresses

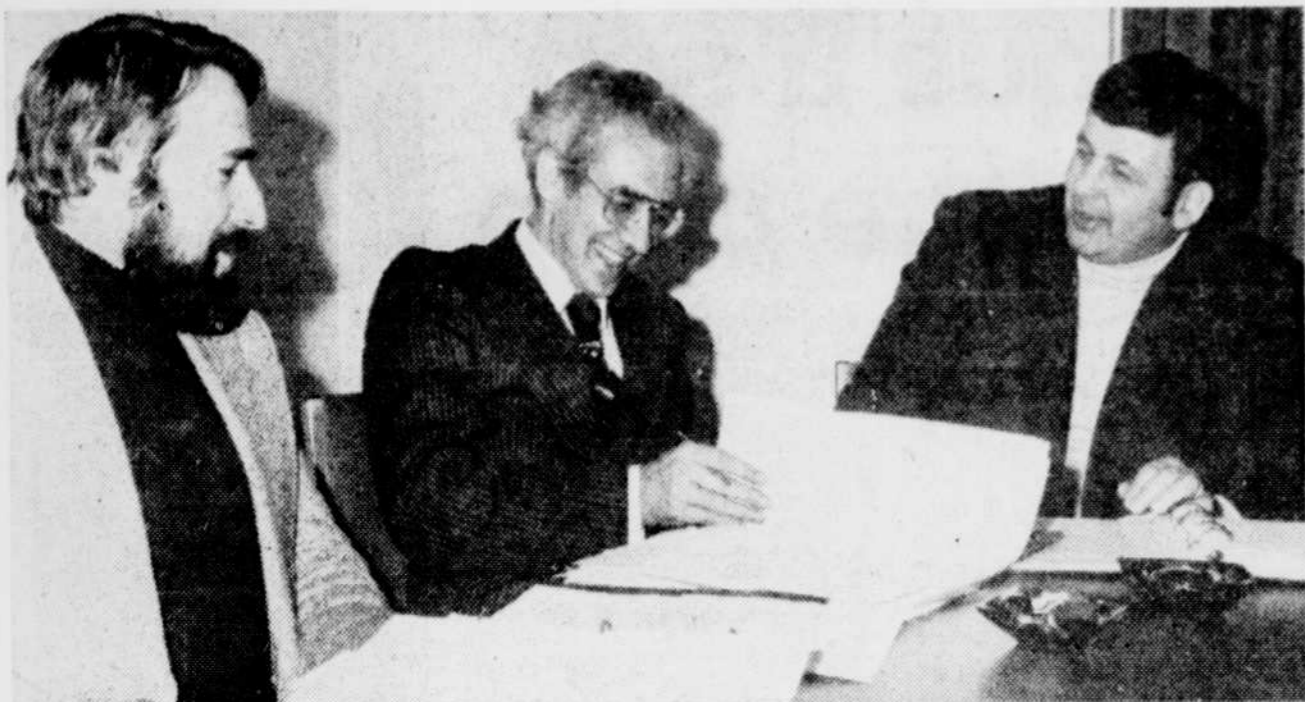
La Société Canadienne de la Croix-Rouge



M. Desmond Hallissey

Monsieur Desmond Hallissey, ingénieur de la maison Hallissey et Assin et vice-président exécutif de la Société Canadienne de la Croix-Rouge, a été élu président de la Section lors de l'Assemblée annuelle tenue récemment dans la Vieille Capitale. Comme on le sait, monsieur Hallissey vient de terminer à titre de président général, secteur Commerces et Industries, la Campagne de souscription 1978 de cette société humanitaire. (ANN 1)

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · E



A la table des maires, M. Raymond Dionne, à droite



Le secrétaire du conseil de comté, M. Guy Lavoie, et le préfet Oscar Lévesque

Le Conseil de comté de Kamouraska désire gérer le dépotoir régional

par Réal LABERGE

SAINT-PASCAL — Devant le fait accompli de l'ouverture d'un terrain régional d'enfouissement sanitaire des ordures, à Saint-Philippe-de-Néry, le Conseil de comté de Kamouraska veut maintenant en récupérer l'administration, assumée en exclusivité par cette municipalité, ou tout au moins y avoir un droit de regard effectif sur les opérations et les dépenses.

C'est ce qui ressort d'une réunion passablement houleuse tenue par ce conseil de comté, mardi soir, à Saint-Pascal, sous la présidence du préfet, M. Oscar Lévesque.

Prenant apparemment pour acquis que leurs municipalités ne pourront désormais éviter de fermer les dépotoirs locaux et se dispenser de transporter les ordures au dépotoir régio-

nal, qui fonctionne déjà depuis le début de décembre, 16 des 20 maires présents se sont prononcés pour la formation d'un "comité exécutif".

D'après la discussion des maires de Kamouraska, il s'agirait d'un organisme destiné à superviser l'administration du terrain régional d'enfouissement, ou à se substituer au rôle de gestion exercé par la municipalité de Saint-Philippe. Les membres en seraient nommés par le conseil de comté.

La mise sur pied de ce "comité exécutif" vient à l'encontre de la formation d'un "comité consultatif" seulement, selon la suggestion faite le 8 décembre dernier par M. Jacques Breault, chef de cabinet du ministre Marcel Léger, à l'occasion d'une visite

à Québec d'une délégation de 12 maires de Kamouraska.

Attitude fortement modifiée

Cette nouvelle prise de position des maires de Kamouraska et du conseil de comté constitue un recul d'importance, en regard des attitudes d'intransigeance et d'affrontement adoptées depuis déjà près de deux ans et demi, dans toute cette question de la législation et de l'implantation de dépotoirs régionaux sanitaires.

Il y a lieu de rappeler que dès mars 1976, les maires de Kamouraska ont commencé, puis ont continué jusqu'à tout récemment, à contester inconditionnellement les initiatives considérées irréalistes et dictatoriales du ministère de l'Environnement, en ce domaine.

Après avoir soutenu une bataille de deux ans contre l'imposition d'un service d'enfouissement trop dispendieux, le Conseil de comté de Kamouraska s'est retrouvé face à une ordonnance du ministre Marcel Léger, en avril 1978, qui obligeait 18 municipalités du comté, y compris les villes de La Pocatière et de Saint-Pascal, d'apporter leurs déchets au terrain régional d'enfouissement sanitaire de Saint-Philippe.

Volte-face du ministre
Devant la détermination manifestée par le Conseil de comté de Kamouraska, de contester légalement cette ordonnance, en collaboration avec l'Union des conseils de comté du Québec, le ministre Léger s'est montré plus conciliant, le 13 novembre dernier. Il donnait alors son approbation à la demande de 14 municipalités qui réclamaient, par un règlement municipal à cette fin, l'abolition de l'ordon-

nance d'avril 1978 et l'émission d'une ordonnance nouvelle habilitant le conseil de comté à prendre la gestion des déchets, sur son territoire.

Mais le ministre Marcel Léger devait y aller d'une volte-face surprise, une dizaine de jours plus tard, le 22 novembre, en reconfirmant l'ordonnance précédemment émise en faveur de la municipalité de Saint-Philippe et son exclusivité dans la gestion et l'administration du dépotoir régional.

Situation de dépendance
De l'avis du préfet Oscar Lévesque, cette situation met le Conseil de comté et les municipalités de Kamouraska dans une situation de dépendance financière complète et inacceptable, au profit de l'unique municipalité de Saint-Philippe.

Dans les circonstances, Saint-Philippe pourra réclamer des usagers du dépotoir régional et de toutes les municipalités de Kamouraska, sauf Saint-Alexandre, des tarifs ou des déboursés qui ne pourront être justifiés ou vérifiés, "si nous n'avons pas un droit de regard jusqu'aux documents concernés".

Mandataire
Pratiquement seul à faire face à cette polémique et à ces offensives impliquant sa municipalité, si ce n'est l'appui tacite des maires de Saint-Gabriel et de Mont-Carmel, le maire Raymond Dionne, de Saint-Philippe-de-Néry, n'a pas cédé d'un pouce sur le rôle de gestion de cette municipalité, en tout ce qui concerne le terrain régional d'enfouissement des ordures.

Le maire a rappelé les résolutions

des municipalités qui ont nommé Saint-Philippe "mandataire" du projet de service régional. Il a également souligné que sa municipalité a pris ses responsabilités et qu'elle a fait le travail seule, pendant que les autres hésitaient ou "mettaient des bois dans les roues".

A un représentant de la ville de Saint-Pascal, M. Victor Normand, qui a émis la suggestion de la formation du "comité exécutif", le maire de Saint-Philippe a rappelé que les deux villes de La Pocatière et de Saint-Pascal avaient accepté d'aller d'avant avec cette municipalité, même quand les autres municipalités de Kamouraska s'étaient retirées du projet.

Par ailleurs, sur le coût du service régional, M. Normand a remarqué que les évaluations initiales avaient d'abord été fixées à \$250.000 pour monter ensuite jusqu'à \$312.000; tandis que le maire Dionne de Saint-Philippe a parlé de prévisions s'élevant d'abord à \$412.000, alors que les derniers chiffres se situent à \$309.000.

Le maire Dionne a encore informé ses collègues du conseil de comté que les tarifs du service régional d'enfouissement à nitrate seront chargés sur la base du tonnage. C'est pourquoi Saint-Philippe entend pouvoir ses installations d'une balance pour camion a-t-il annoncé.

Pour donner dans le ton de cette séance du conseil de comté aux répliques parfois acerbes et ponctuées de coups de poing sur la table, reprenons cette remarque du préfet Oscar Lévesque: "Saint-Philippe a le gros fusil, pour aller à la chasse; mais c'est le conseil de comté qui a le permis!"

A Rimouski, les étudiants du cégep reprennent leurs cours

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Les cours ont repris, hier matin, au cégep de Rimouski, après cinq semaines de conflit sur la question des prêts et bourses.

Les étudiants ont pris cette décision au cours d'une assemblée générale tenue la veille, et au cours de laquelle ils confiaient à leur bureau exécutif la mission de négocier avec la direction du cégep le réaménagement du calendrier scolaire.

On sait que la direction du cégep avait antérieurement affirmé que la session devait comporter un minimum de 75 jours de scolarité, alors que les étudiants réclament une réduction à 63 jours. Pour sa part, le syndicat des professeurs a également reconnu que la session doit avoir une durée de 75 jours.

Lors d'un déjeuner-confrontation du club de presse de Rimouski tenu hier matin, et auquel participaient M. Gilles Beauchemin, directeur général du cégep, et Alain Fiola, représentant

l'Association des étudiants du cégep, ce dernier a souligné que c'est avec beaucoup d'amertume que les étudiants reprennent leurs cours, étant donné que le gouvernement n'a pas bougé dans le dossier des prêts et bourses. Cependant, a-t-il dit, les moyens de pression vont se poursuivre, dont notamment des activités de sensibilisation auprès du public rimouskois.

Indépendamment de l'association étudiante, un groupe d'étudiants ont

pris sur eux de faire circuler une pétition demandant la démission du conseil d'administration du cégep, qu'ils accusent d'ingérence et de paternalisme, dans le conflit qui les opposait au gouvernement du Québec.

La grève illégale continue à Wabush

SEPT-ÎLES — La grève illégale déclenchée par les quelque 650 travailleurs de Wabush Mines, au Labrador, entre aujourd'hui dans sa deuxième semaine et rien ne permet d'entrevoir un règlement imminent.

Aujourd'hui, tout comme hier, les représentants syndicaux et patronaux se préparent en vue de se présenter devant la Cour suprême, à Saint-Jean (T.-N.), demain matin, alors que sera plaidée la demande d'injonction interlocutoire obtenue en fin de semaine par la compagnie pour interdire le piquetage devant ses installations.

Les plus jolies choses pour Noël viennent de chez BOWRING

POISSONS FUMES A L'ERABLE
Saumons, Anguilles et Esturgeons
DIRECTEMENT DE LA FUMERIE
Egalement têtes et chair de saumons
831-2873 ou 2874

SMOKE SENTINEL
30-77 ULC \$37⁵⁰
Seulement
Quantité de 2 et plus: \$36 chacun
Garantie de remplacement à vie, en cas d'incendie.
2750, chemin Ste-Foy, suite 119, Sainte-Foy: 653-6244
Jonquière: 542-2138
Kiosques à Place des Quatre-Bourgeois et au Carrefour Charlesbourg.

DOURTHE

Une grande famille de bordeaux.

C'est de génération en génération que la famille Dourthe s'est acquise, dans le vignoble bordelais, une haute réputation à sélectionner et à élever des grands vins qui sont recherchés à travers le monde.

Que ce soit pour vos repas en famille, entre amis ou pour un dîner gastronomique, vous serez comblé par la présence d'un ou plusieurs membres de la famille Dourthe.

Dourthe Blanc de Blancs
Un nouveau blanc de blancs qui accompagne délicatement poissons et viandes blanches.
No 414D \$3.20
Château Maucaillou
Un vin d'une grande finesse, provenant du Haut-Médoc.
No 394B \$7.85
Château La Terrasse
Un bordeaux supérieur, velouté, recommandé avec toutes les viandes. No 394A \$4.50

Le Château La Terrasse
est aussi disponible en magnum
No 967F \$8.40

Saint-Julien
Nouvellement arrivé! Un grand cru de la célèbre commune Saint-Julien.
No 388 I \$6.80

Dourthe Réserve
Vin rouge léger, surprenant par sa qualité.
No 394C \$3.20
No 395C \$1.90 (½ btl.)

Spécial DIVAN-LIT STUDIO

rég. 199⁹⁵
129⁹⁵

FACILITES DE PAIEMENT SUR PLACE, SI DESIRE

CENTRE DU REMBOURREUR

QUEBEC
2090, BOUL. STE-ANNE
(Immeuble Ameublement Racine)
Québec
663-2961

LEVIS
55, RUE DELISLE
Lévis
833-7612

Heures d'affaires: jeudi et vendredi jusqu'à 21h. Samedi jusqu'à 17h.

Les étoiles des Castors pâlissent à Québec

par Jacques ARTEAU

Les "ordinaires"

Un club junior majeur dans les "quatre étoiles", ça peut causer un paquet de troubles ou se résumer à un gang de pas bons, ou les deux en même temps.

La sentence est de Ghyslain Delage, entraîneur des Castors de Sherbrooke. Le contexte: un deuxième échec consécutif, cette fois devant les Remparts, 7-6, hier soir au Colisée.

Suivant une colère bleue de leur entraîneur, les Castors eurent tout juste le temps de se ramasser pour monter à bord de l'"express rapide" en direction de Sherbrooke. "Et les super stars en premier..." de commander Delage en se libérant des journalistes pour rentrer dans le vestiaire des visiteurs.

Un Delage consterné, se comptant chanceux que l'humiliation n'eût été vue que par 901 spectateurs, la plus chétive assistance vue jusqu'ici à un match junior majeur au Colisée.

"Étoiles mon œil..."

Ghyslain Delage l'aura décidé: pleinement vécu la maxime de "tout ce qui brille n'est pas or".

"À l'exception peut être d'un joueur, ce sont justement ceux qui ont été choisis comme étoiles qui ont été les pires ce soir, c'est affreux", de gronder l'entraîneur des Castors en arpentant rageusement le corridor menant au vestiaire des visiteurs. "Et ça, c'est un club de superstars, avec en tête Jimmy (Mann) The Star, (Alan) Haworth et (Louis) Bégin", a-t-il pointé du doigt ceux qu'il jugeait les plus sérieux responsables du relâchement. "Des quatre superstars, reprit Delage, seul Pierre Tremblay a fait quelque chose de valable."

Dans ses diatribes en crescendo, Delage a ensuite lâché: "Sept buts contre nous et il a fallu que nous donnions le but gagnant alors que nous avions l'avantage numérique. C'est un gang de mères, je commence à connaître ce que ça vaut des joueurs étoiles, c'est un paquet de troubles..."

Avant de regagner le vestiaire de ses joueurs, Delage a décrété sur le champ une punition en fonction de l'humiliation essuyée, imposant une amende de \$20 à chacun des Castors.

"Nous avons joué un de nos meilleurs matchs offensifs depuis longtemps, l'équipe s'est ressaisie peu après le deuxième but de Sherbrooke et tout a bien fonctionné jusqu'à la fin, de s'enthousiasmer l'entraîneur des Remparts. En tout cas, ça fait un bout

de temps que nous n'avons pas battu une équipe qui est en avant de nous dans le classement, c'est très bon pour une équipe comme la nôtre."

Et alors que les étoiles des Castors prirent un coup d'éclipse, les deux

joueurs choisis chez les Remparts pour participer au prochain tournoi international junior en Ontario, Kevin Lowe et Vincent Tremblay trouvaient eux plus à se blâmer qu'à se glorifier dans la victoire.

Le capitaine des Remparts a écopé à lui seul de quatre punitions mineures, estimant toutefois qu'il n'en avait mérité qu'une, tandis que le gardien des Remparts confessait ainsi une couple de faiblesses: "Deux sapsins en deuxième période, ce que j'ai mal joué sur ces jeux-là."

C'est Claude Lafontaine avec deux buts vers la fin de la première période, qui a amorcé le premier retour avec Yvon Beauchamp pour risquer à une charge de deux buts des visiteurs. Des buts de Alain Rioux, Yves Dandurand et Pierre Giard, ce dernier marquant en désavantage numérique, ont redonné plus tard l'avance aux Remparts avant que Ghislain Gaudreau enfile ce qui devait être le but décisif peu après la mi-chemin du dernier vingt. À la faveur d'un sixième attaquant, lorsque Delage retira son gardien Corrado Micallef, Alan Haworth scella le pointage 7-6 avec son deuxième but du match, à moins de deux minutes de la fin.

BLOC-NOTES: — A tour de rôle, Michel Lebond et Yvon Beauchamp ont raté un filet laissé désert par le retrait du gardien des Castors à deux reprises, dans la dernière minute et demie de jeu... en huit jours, les Remparts recevront Verduin demain soir au Colisée... Ce match sera précédé à 18h15 d'une rencontre peu vue inter-cités entre DSNC et Beauport...

SOMMAIRE

- SHERBROOKE 6**
QUEBEC 7
- Première période**
1—Sherbrooke: Alan Haworth (Tremblay) 3:12
2—Sherbrooke: Jean Chouinard (Perreault, Morin) 8:22
3—Québec: Yvon Beauchamp (Gaudreau) 11:59
4—Québec: Claude Lafontaine (Giard, Therrien) 14:35
5—Québec: Claude Lafontaine (Therrien, Dandurand) 18
- Deuxième période**
6—Sherbrooke: Mario Chartrand (Haworth) 2:18
7—Québec: Alain Rioux (Beauchamp, Gaudreau) 7:35
8—Sherbrooke: Mario Chartrand (D. Martin, Côté) 14:03
9—Sherbrooke: Serge Boisvert (Bégin) 16:17
Pénalités: D. Martin S, 0:38, Lowe Q, 0:38, MacKenzie S, 8:52, Lowe Q, 10:07, Johnston S, Labbé Q, 18:12
- Troisième période**
10—Québec: Yves Dandurand (Giard) 2:20
11—Québec: Pierre Giard (Martin) 7:54
12—Québec: Ghislain Gaudreau (Beauchamp, Rioux) 11:36
13—Sherbrooke: Alan Haworth (Tremblay, D. Martin) 18:47
Pénalité: Lowe Q, 7:02
- Tirs aux buts:**
Sherbrooke 12 9 15-36
Québec 15 16 12-43
- Gardiens: Micallef, Sherbrooke; Tremblay, Québec.
Assistance: 901



Heureusement que les "meneuses de claque" étaient là hier soir, pour faire un peu de bruit dans le Colisée, car ce ne sont pas 901 amateurs qui peuvent créer beaucoup d'atmosphère.

Thetford obtient les Jeux d'hiver du Québec de 1980

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — La ville minière de Thetford sera l'hôte des Jeux d'hiver du Québec en 1980.

La nouvelle a été rendue publique, hier, par la Société des Jeux du Québec. Dolbeau avait posé sa candidature également.

Le président de la société, M. Clément Fortier, a expliqué que le choix de Thetford avait été influencé par le contenu exceptionnel du dossier présenté par le conseil municipal. Une soixantaine d'organismes socio-économiques locaux et régionaux avaient appuyé la demande. "La population veut les Jeux et le milieu est prêt à relever le défi", a-t-il dit.

La collaboration étroite qui existe entre les groupes scolaires et municipaux dans la mise en commun des ressources, fut également un facteur important dans cette décision des administrateurs de la Société des Jeux.

Visiblement heureux, le maire Maurice Côté a sollicité l'appui de travailleurs bénévoles et la participation intéressée et soutenue de tous les éléments dynamiques du milieu afin que la réussite de ces Jeux atteigne une qualité exceptionnelle.

Ces Jeux se dérouleront entre les 21 février et 2 mars ou

entre les 28 février et 9 mars. La municipalité a prévu un budget équilibré au montant de \$559,500.

L'équipement majeur manquant pour la présentation des Jeux est une piscine intérieure semi-olympique à six corridors. Le projet, dont le coût est estimé à \$800,000, pourrait être réalisé en collaboration avec la Commission scolaire régionale de l'Amiante qui prévoit doter éventuellement le complexe polyvalent de Thetford d'une piscine. Une subvention importante est attendue du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

LES "PROS" DU RADIO D'AUTO

Balaro AUDIO STEREO INC.
683-2171

Réparation et installation toutes marques

Parlez d'amour en noir et blanc...

BOWRING

Suggestions pour Noël

MONTRES DE PLONGÉE BULOVA CARAVELLE

C'est probablement la montre de plongée à 17 rubis la plus robuste jamais fabriquée! Essayée à une profondeur de 666 pieds. Automatique. Ne se remonte pas. Jour/date en anglais ou en français. Boîtier inoxydable avec remontoir à visser empêchant toute condensation. Avec cadran blanc ou noir. Bracelet étanche, \$74.95

Bijouteries Corriveau

1223, 4e Avenue, Limoulu 522-8643
1140, rue St-Jean, Québec 692-0890

CHARGEX VISA

SUPERSCOPE marantz

RECEPTEUR AM/FM SUPERSCOPE R-1220 20 watts RMS

TABLE TOURNANTE AUDIO REFLEX MR-120 à entraînement par courroie arrêt automatique

HAUT-PARLEURS SUPERSCOPE S-308A 3 voies - 30 watts

Spécial \$350⁰⁰

APPAREILS PORTATIFS
C-106 Cassette portatif \$89.95
CR-1100 AM-FM cassette \$114.95

NETTOYEURS A DISQUES
Discleaner Nettoyeur à disques \$15.00
VAC-O-REC Nettoyeur rotatif pour disques \$39.95

SPECIAL SUR RUBANS B.A.S.F.

« Garantie totale de cinq ans »

stéréoquad
710 CÔTE FRANKLIN 687-0909

7

SPÉCIAL 1^{er} ANNIVERSAIRE

VENTE 2/1 DEUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

SUR TOUS LES COMPLETS EN MAGASIN:
BRILL DE PARIS, GEORGE V/SHIPLEY/MERIT/PARK ROW.

20% DE REDUCTION SUR LES VETEMENTS SUR MESURES

10% ET 20% SUR PLUSIEURS AUTRES ARTICLES

78

1 AN DEJA

CREATIONS MASCULINES INC.
REMERCE SES NOMBREUX CLIENTS DE L'ENCOURAGEMENT ET DE LA CONFIANCE TMOIGNES.

SOYEZ ASSURES QUE NOUS RESTERONS FIDÈLES A LA QUALITE ET AU SERVICE AUXQUELS VOUS ETES HABITUÉS.

PROFITEZ DE CES SPECIAUX

DU 12 AU 16 DEC. 1978

NOUS SOMMES OUVERTS JUSQU'À 21H.

CREATIONS MASCULINES

5555, 3e Av. O., CHARLESBOURG
Tél.: 626-1456
CENTRE D'ACHATS JADIS

SKI ALPIN

SPORTEK 26-3333

RÉPARATION ACHAT • VENTE ARTICLES DE SPORT NEUFS ET USAGÉS

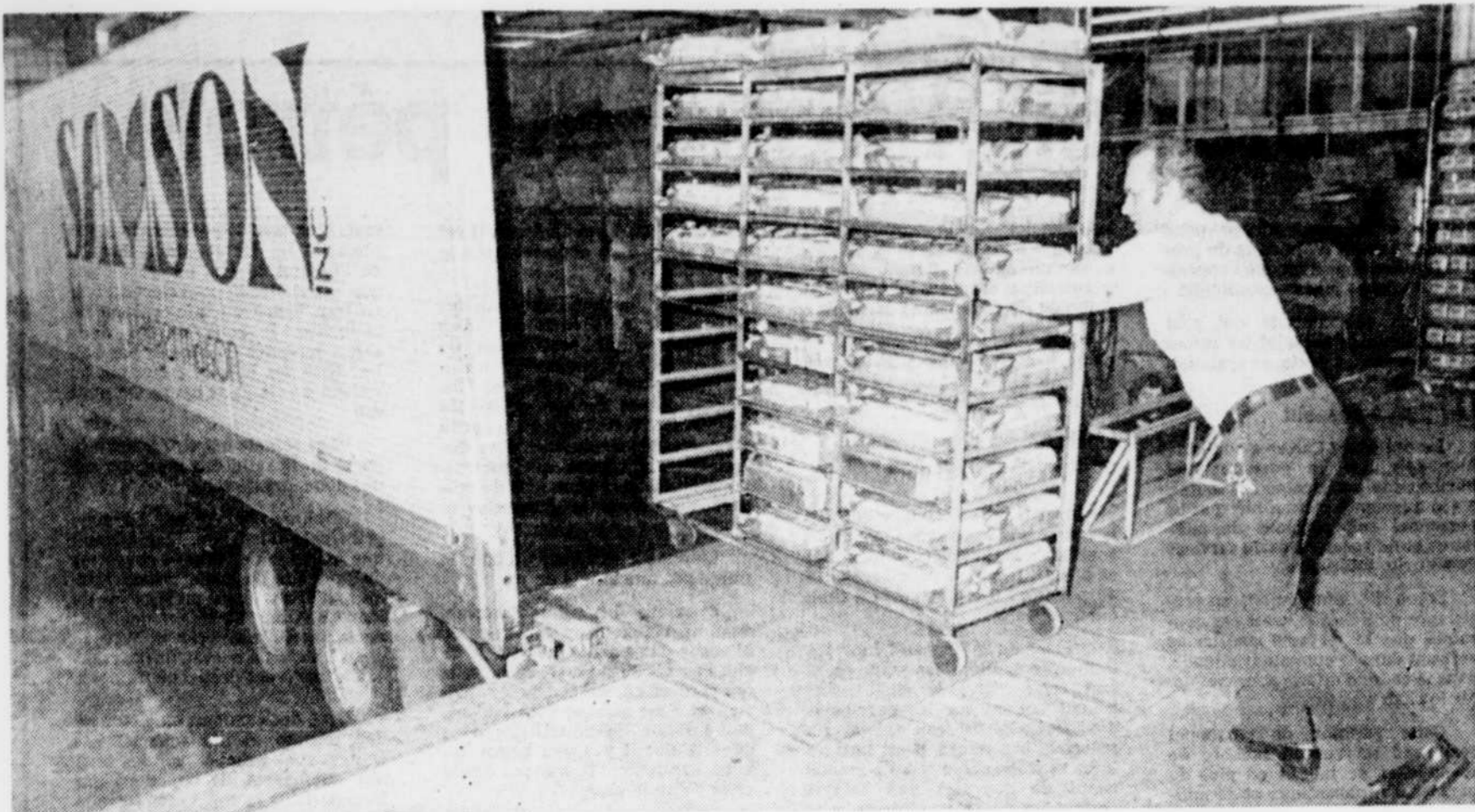
8325, BOUL. HENRI-BOURASSA CHARLESBOURG, P.Q.

COIN 83^e RUE EST ET HENRI-BOURASSA

un fournisseur de l'équipe SKIBEC

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint



L'industrie Samson veut s'agrandir.

La boulangerie Samson menace de laisser Lauzon pour Québec

par Gilles PEPIN

LAUZON — Devant un groupe de citoyens désireux d'améliorer la qualité de vie dans leur quartier du centre-ville de Lauzon, deux représentants de la Boulangerie Samson viennent de brandir une menace de relocalisation du côté de Québec.

"Quand nous avons acheté Diana et Vaillancourt, nous avons amené la production ici; il serait facile pour nous de refaire le mouvement à l'inverse." Telle est, en substance, l'avertissement qu'a adressé le directeur général du groupe Samson, M. Jacques Godbout, mardi soir, aux quelque 50 ou 60 contribuables réunis pour une audience publique tenue par la municipalité qui fait face à une opposition au projet d'aménagement du règlement de zonage devant permettre à la Boulangerie Samson d'agrandir son terrain.

La riposte des dirigeants de l'industrie a été provoquée par une des recommandations contenues dans le mémoire des citoyens et proposant une relocalisation progressive, à moyen et à long terme, de la Boulangerie Samson dans le parc industriel de Lauzon.

La réaction de M. Godbout a été immédiatement appuyée par un des messieurs Samson, le trésorier de l'entreprise, qui a déclaré que "malgré un investissement récent de \$2 millions dans l'acquisition de nouvelle machinerie, l'industrie ne pourra rester à Lauzon, si on nous force la main".

Les deux représentants du groupe Samson, en répondant à des questions, ont mentionné que cette industrie emploie présentement quelque 825

personnes, dont environ 200 travailleurs se trouvent à Lauzon; ce qui apporte dans cette ville au-delà de \$2 millions en salaires, annuellement.

Question de terrain

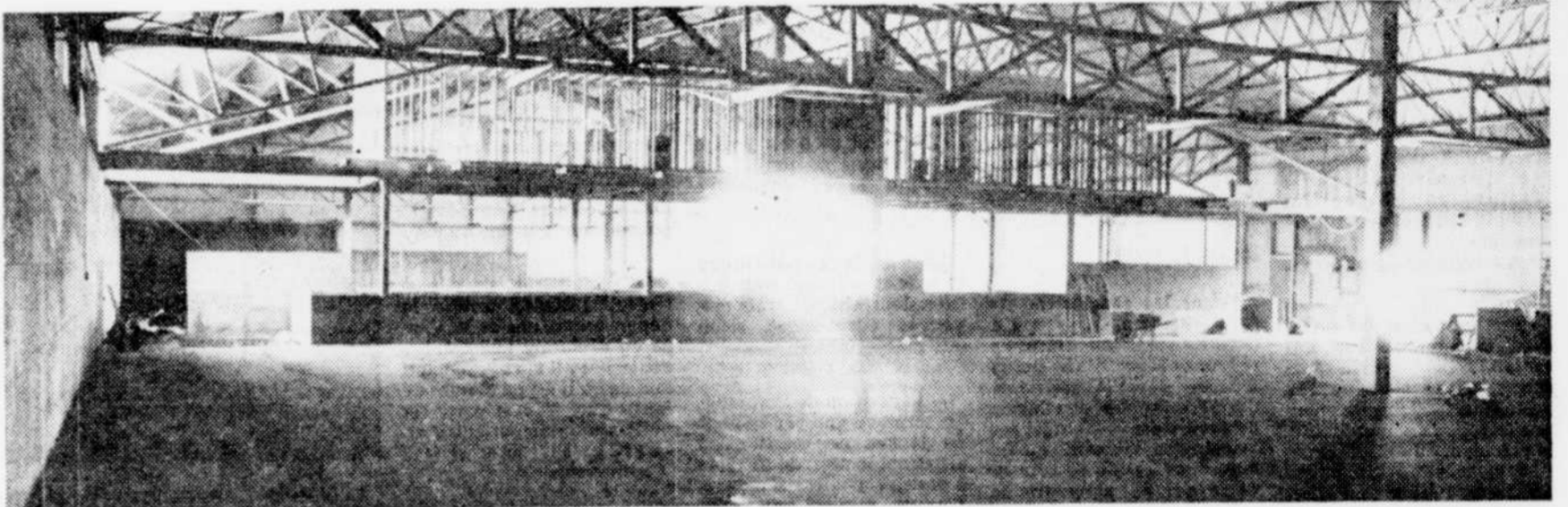
La discussion avait été soulevée en effet à la suite d'une demande d'aménagement au règlement de zonage. La Boulangerie Samson a acheté un terrain d'une superficie de 7.160 pieds carrés dans le but d'agrandir son espace de stationnement. 65 citoyens du quartier ont signé une requête s'opposant à ce que cette portion de terrain revête un caractère industriel.

Pourtant, dans leur mémoire, ces mêmes citoyens ont dénoncé le fait que la rue Jodoin soit souvent obstruée par un trop grand achalandage à la Boulangerie Samson. La police municipale, selon eux, devrait faire respecter le règlement régissant la stationnement. Ils ont fait en outre plusieurs recommandations, comme par exemple quant au besoin d'un trottoir sur la rue Jodoin, la nécessité d'aménager un accès sécuritaire à l'école Sainte-Anne, etc... En résumé, selon le groupe de citoyens, la ville de Lauzon doit certes considérer l'apport économique que constitue l'industrie Samson, mais elle doit aussi assurer une certaine qualité de vie aux citoyens. Cui sont déjà victimes de la pollution dans le secteur de cette grosse boulangerie.

Le maire, M. Jean-Marc Lessard, après plusieurs interventions qui ont fait élever la température, s'est dit heureux que tout le monde soit d'accord sur au moins un point, puisque personne ne souhaite le départ de l'industrie Samson. "Il n'y a aucun

programme gouvernemental qui viendrait aider à une relocalisation; le groupe Samson possède des bâtisses qui sont sous-utilisées, sur la rive

nord, où se trouve aussi le gros du marché", a enfin souligné le maire Lessard, en invitant ses concitoyens à la pondération.



Tennis intérieur en Beauce: c'est prêt

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Le Centre de tennis intérieur régional Beauce Inc., à Saint-Georges, ouvrira officiellement

ses portes aux adeptes de ce sport dimanche prochain, à compter de 14h.

C'est ce qu'a révélé hier, au SOLEIL, M. Gerald Brochu, publiciste du Centre de tennis intérieur régional Beauce Inc., en ajoutant que le public pourra assister à un match opposant le champion québécois Réjean Genois, une figure très bien connue dans le monde du tennis, et le professionnel du club de tennis régional Beauce Inc., André Cantin.

"Ce sera certainement un match très intéressant, a fait remarquer Gerald Brochu, car ces deux joueurs professionnels possèdent d'excellents services et l'on peut s'attendre à de très beaux échanges et une grande variété de coups."

"On a qu'à se rappeler, a ajouté M. Brochu, que le Québécois Réjean Genois est classé au 89e rang parmi les meilleurs joueurs de tennis au monde et qu'il possède un smash très puissant et d'excellentes volées."

Gratuit

Toutefois pour la présente fin de semaine, les quatre courts de tennis intérieur de Beauce Inc., sont à la disposition des adeptes de ce sport et cela gratuitement, a mentionné Gerald Brochu.

Les portes du Centre de tennis intérieur régional Beauce Inc., ouvriront dès 9h samedi prochain et les intèressés n'ont qu'à se rendre au club et le pro André Cantin leur assignera un terrain.

"Quant au public, a-t-il dit, il pourra profiter de tous les services offerts à l'intérieur de ce nouvel immeuble construit au coût de \$465.000

par la firme Rock Lessard Inc., et se situant au 3070 de la 90e Rue (route du Golf) dans les limites du parc industriel de Ville Saint-Georges de Beauce.

De plus, pour la présente fin de semaine, tout le personnel et le bureau de direction du Centre de tennis intérieur régional Beauce Inc., sera sur place pour renseigner le public en ce qui a trait aux abonnements et aux réservations horaires.

On rappelle qu'en plus de quatre courts de tennis intérieur, à ce centre intérieur de Saint-Georges, les adeptes de ce sport pourront disposer de douches, de salles d'habillement, de services de restauration, d'un bar, en somme de tous les services qu'on retrouve ailleurs au Québec dans un centre de tennis intérieur.

Spécial

module d'enfant



UN CADEAU POUR NOEL

plus qu'un meuble un jouet de tous les jours

léger...

REG. 29.85

19⁹⁵



FACILITES DE PAIEMENT SUR PLACE, SI DESIRE

CENTRE DU REMBOURSEUR

QUEBEC
2090, BOUL. STE-ANNE
(Immeuble Amalblement Racine)
Québec
663-2961

LEVIS
55, RUE DELISLE
Lévis
833-7612

Heures d'affaires: jeudi et vendredi jusqu'à 21h. Samedi jusqu'à 17h.

ANNONCE



QUE DESIRE LE GRAND OURS A & W POUR NOEL? Le Grand Ours A & W a été aperçu sur les genoux du Père Noël dernièrement. Pour Noël il désire offrir les gens qu'il y a rencontrés trois restaurants A & W dans les centres d'échecs de la région de Québec pour les accompagner dans leur magasinage du Temps des Fêtes soit AU MAIL ST-ROCH, A PLACE LAURIER (VILLAGE NORMAND 3e ETAGE) ET A PLACE QUEBEC. Il invite tout le monde à les visiter et vous souhaitez un Joyeux Noël. L'important c'est d'être différent.

24

HEURES POUR IMPRIMER VOS


circulaires entêtes
dépliants enveloppes
factures étiquettes
cartes d'affaires rapports, etc.

JETCOPIE

331, rue Buffard, Québec G1N 3C8
Tél. (418) 524-6005

impressions expresses

La Société Canadienne de la Croix-Rouge



M. Desmond Hallissey

Monsieur Desmond Hallissey, ingénieur de la maison Hallissey et Asselin et vice-président exécutif de la Société Canadienne de la Croix-Rouge, a été élu président de la Section lors de l'Assemblée annuelle tenue récemment dans la Vieille Capitale. Comme on le sait, monsieur Hallissey vient de terminer à titre de président général, secteur Commerces et Industries, la Campagne de souscription 1978 de cette société humanitaire. (ANN.)

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymond

Jugement sévère contre la sûreté de Plessisville

par Fortunat MARCOUX

PLESSISVILLE — Dans un jugement qu'elle vient de rendre, la Commission de police du Québec blâme sévèrement la conduite d'un policier de la sûreté municipale de Plessisville, adresse des reproches au directeur, déplore la faiblesse de cette force constabulaire, note l'absence de dossiers d'évaluation du personnel et dénonce la déficience des locaux du service.

Ce verdict est le résultat d'une enquête tenue le 1er novembre dernier sur la conduite du direc-

teur Edouard Lebrun et du sergent Maurice Daudelin.

Conduite par le juge Ludovic Laperrière, vice-président de la commission, et Me Normand-B. Saint-Georges, l'enquête avait été rendue nécessaire suite à une plainte formulée par le chauffeur d'une voiture-taxi de Plessisville, M. Wellie Vaillancourt, victime d'un vol à main armée le 1er août 1976. Le plaignant accusait le sergent Daudelin d'avoir

fait preuve d'une négligence évidente dans cette affaire en refusant de pénétrer à l'intérieur de

l'hôtel Château Louise pour essayer de repérer l'assaillant ou un témoin de l'agression qui venait de se produire dans la cour de l'établissement.

Il a eu peur

A l'enquête, le sergent Daudelin avait expliqué son refus de pénétrer dans l'hôtel "parce que c'était risqué de se présenter en uniforme dans un endroit achalandé". Il n'avait pas cru bon de demander l'aide de la Sûreté du Québec, présumant que le renfort lui serait refusé. Devant les commissaires, Daudelin, qui est mem-

bre de la police municipale de Plessisville depuis 22 ans, avait déclaré n'avoir jamais reçu de directives écrites en rapport avec les vols, viols, voies de fait, arrestations, etc.

Reproches au directeur

Dans leur rapport, les commissaires reprochent au directeur Edouard Lebrun de ne pas avoir rédigé un rapport complet autour de l'incident et de ne pas avoir blâmé, en temps opportun, son sergent.

Lors de l'audition de la plainte, M. Lebrun qui dirige le service

depuis 1966, avait cependant admis qu'il avait blâmé M. Daudelin pour ne pas avoir eu recours à l'aide de la Sûreté du Québec. Il avait précisé que les seules directives écrites qu'il avait émises à ses subalternes concernaient les règlements municipaux.

Des sept policiers du service municipal, un a suivi un cours à l'école de police de Nicolet. Les autres y ont fait, à l'occasion, des stages de formation.

Le sergent Daudelin n'a pas rédigé de rapport dans les heures

qui ont suivi l'agression.

Le chef Lebrun a procédé à six confrontations face à face entre la victime et des suspects. Cette méthode a été dénoncée par la commission parce qu'elle ne peut être admise en preuve. L'identification d'un suspect doit être faite au cours d'un "line up".

La commission conclut qu'il y a eu négligence manifeste de la part du sergent dans l'exercice de ses fonctions. Elle ne recommande cependant aucune sanction disciplinaire contre le policier.

A St-Raymond, les 2 policiers congédiés sont réengagés, mais l'un est aussitôt remercié

par Gérard ROCHETTE

(Collaboration spéciale)

SAINT-RAYMOND — Le corps de police de la ville de Saint-Raymond, dans le comté de Portneuf, se composera d'un seul membre. Les autorités municipales de cette localité ont légalement légiféré en la matière et se sont soumis à l'article 52 de la loi des cités et villes en adoptant un règlement pour rétablir et régir un tel service municipal.

Précédemment à l'adoption de ce règlement, le conseil municipal a procédé par résolution au renvoi du chef de police M. Gaston Plamondon et de son adjoint, M. Grégoire Harvey, se conformant ainsi à la décision de la Commission de police du Québec et au jugement de la Cour

d'appel du Québec rendus dans cette affaire.

Toutefois, immédiatement à la suite de ce renvoi, le chef adjoint se voyait à nouveau signifier son congédiement, le conseil décidant d'appliquer le nouveau règlement établissant le service municipal de police, lequel prévoit qu'un seul membre en composera les cadres.

Telles sont les premières conséquences du jugement de la Cour d'appel du Québec, renversant la décision de la Cour supérieure et confirmant celle de la Commission de police du Québec, qui résulta finalement à l'obligation pour la ville de Saint-Raymond de rétablir son service municipal de police et de renvoyer MM Gaston Plamondon et Grégoire Harvey, congédiés le 30 avril 1977.

Effectivement, les autorités municipales de Saint-Raymond ont entrepris et complété les procédures pour se soumettre au jugement rendu, ainsi qu'aux dispositions de la loi des cités et villes. La stratégie municipale a donc consisté dans un premier temps de renvoyer le chef de police et son adjoint, dans un deuxième temps d'adopter un règlement pour rétablir et régir le corps de police en fixant le nombre de membre à un (1) et, finalement, d'appliquer ce dernier règlement en signifiant le congé au chef adjoint.

Au cours d'une entrevue, le maire a déclaré que la ville se soumettait ainsi tant au jugement de la Cour d'appel qu'à l'article 52 de la loi des cités et villes. M. Richard Corriveau a précisé que si l'article 52 oblige une

municipalité à maintenir un corps de police, il n'est fait mention de rien quant au nombre des effectifs le composant.

"Le règlement municipal instituant le service de police prévoit un membre. Donc après avoir renvoyé les deux policiers congédiés, nous n'avions d'autres alternatives que d'appliquer les dispositions de ce règlement en remerciant de ses services le chef adjoint", a mentionné M. Corriveau.

Signalons que le règlement a été adopté à la séance du 6 décembre et que le congédiement du chef adjoint est devenu effectif le 7 décembre. Toutefois, la ville paiera le salaire de

M. Grégoire Harvey jusqu'au 31 décembre 1978, respectant ainsi le contrat civil de celui-ci. En ce qui regarde le chef, M. Gaston Plamondon, celui-ci a réintégré ses fonctions le 7 décembre dernier.

Hausse de taxes

Par contre, la ville de Saint-Raymond, dans le comté de Portneuf, ayant perdu sa cause dans l'affaire de la police, les contribuables auront à encaisser une hausse de \$0.16 du \$100 de la taxe foncière générale, au lieu d'une diminution prévue de \$0.12, pour l'exercice financier de 1979.

C'est la nouvelle annoncée par le maire M. Richard Corriveau, lors de l'assemblée du conseil municipal où des prévisions budgétaires totalisant la somme de \$1,188,795 ont été adoptées pour la prochaine année.

M. Corriveau a fait part que la ville ayant perdu sa cause dans l'affaire de la police, obligeant le maintien d'un tel service municipal en plus de défrayer certaines dépenses encourues, résultait au déboursement d'une somme de \$60,000 lors du prochain exercice financier.

"Cette somme représente une taxe de \$0.28 du \$100. Toutefois, compte tenu qu'une diminution de \$0.12 du taux de la taxe foncière était prévue, les contribuables auront donc à encaisser finalement une hausse de \$0.16, laquelle est directement reliée au service municipal de police" a précisé le maire.

N'eut été de cette affaire, malgré

une augmentation substantielle des prévisions budgétaires pour l'exercice de 1979, les contribuables de Saint-Raymond auraient été privilégiés d'une diminution de taxe puisque qu'aucune hausse n'a été décrétée pour les divers services publics.

Alors que la taxe foncière générale passe de \$1.55 à \$1.71 du \$100, la taxe des locataires demeure à 8 pour 100, celle d'aqueduc à \$60 par logement et la taxe des ordures ménagères à \$28 annuellement. Le total des revenus prévus représente une hausse de 17.4 pour 100 à comparer aux prévisions budgétaires de l'exercice de 1979.

Revenus

Les principaux revenus prévus proviennent de la taxe foncière générale, \$363,802; la taxe de locataire, \$47,842; la taxe d'eau, \$74,800; la taxe des ordures ménagères, \$40,000; la taxe d'affaires, \$15,000; la taxe de vente, \$300,000; compensation tenant lieu de taxe d'organismes communautaires et gouvernementaux, \$32,000; entente service aqueduc avec la municipalité de la paroisse, \$25,350; transferts conditionnels, \$53,600.

Dépenses

Au niveau des dépenses, les principales sont attribuables à l'administration générale, \$176,838; la sécurité publique, \$56,061; transport routier, \$217,050; hygiène du milieu, \$187,204; urbanisme et mise en valeur du territoire, \$16,920; loisirs et culture, \$76,820; activités diverses, \$83,870; frais de financement, \$334,032.

Verdict attendu demain sur le partage des services de santé dans la Beauce

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Ce sera demain, que l'on connaîtra la position du Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) de la région 03, sur la complémentarité des services de santé entre les centres hospitaliers de Saint-Georges et de Beauveville, dans la Beauce.

Lors d'une entrevue accordée au SOLEIL, hier, M. Charles-Edouard Duval, directeur général de l'Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce, à Saint-Georges, a affirmé que "des aujourd'hui, à Québec, les dirigeants des centres hospitaliers de Saint-Georges et de Beauveville, soumettront au CRSSS et au ministère des Affaires sociales (MAS), un mémoire sur le

partage des services de santé en Beauce".

D'après M. Duval, "il ne semble pas y avoir de problème sur le partage des services de santé entre les deux centres hospitaliers, mais l'on se devait, dit-il, de faire ratifier cette entente par le CRSSS et le MAS avant de dévoiler le contenu des propositions incluses dans le mémoire".

"Advenant que le CRSSS et le MAS ratifient l'entente sur la complémentarité des services de santé entre les centres hospitaliers de Saint-Georges et de Beauveville, le contenu de nos propositions sera dévoilé au public beauceron, lors d'une conférence de presse qui se tiendra dès demain, à l'Hôtel-Dieu Notre-Dame de Beauce, à Saint-Georges", a conclu M. Charles-Edouard Duval.

Accusés d'avoir causé des méfaits

par Lucien LATULIPPE

Quatre étudiants et un journalier ont été envoyés aux assises du district judiciaire de Charlevoix sous l'accusation d'avoir causé des méfaits estimés à \$40,000 à la propriété du Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic. Le juge Marc Choquette les a libérés sur parole.

La même accusation a été portée contre un juvénile qui a été traduit en Cour du bien-être social. Aux assises, Me Marc Dufour était le représentant de la Couronne et Me Martial Asselin, l'avocat des accusés.

Le délit reproché aux jeunes gens s'est déroulé, le 14 juillet dernier, entre minuit et 1h30. Onze voitures électriques (caddy car) ont été endommagées. Trois ont été lancées au pied d'un ravin et elles sont considérées comme une perte totale. Trois autres, les 16, 17 et 18, avaient également été détériorées. De l'acide de batterie avait été répandue sur le gazon.

POISSONS FUMES A L'ERABLE
Saumons, Anguilles et Esturgeons
DIRECTEMENT DE LA FUMERIE
Egalement têtes et chair de saumons
831-2873 ou 2874

SMOKE SENTINEL
30-77 ULC \$37.50
Seulement
Quantité de 2 et plus: \$36 chacun
Garantie de remplacement à vie, en cas d'incendie.
PROTECTION DES MEULES inc.
2150, chemin Ste-Foy, suite 119, Sainte-Foy: 653-6244
Jonquière: 542-2138
Kiosques à Place des Quatre-Bourgeois et au Carrefour Charlesbourg.

DOURTHE

Une grande famille de bordeaux.

C'est de génération en génération que la famille Dourthe s'est acquise, dans le vignoble bordelais, une haute réputation à sélectionner et à élever des grands vins qui sont recherchés à travers le monde.

Que ce soit pour vos repas en famille, entre amis ou pour un dîner gastronomique, vous serez comblé par la présence d'un ou plusieurs membres de la famille Dourthe.

Dourthe Blanc de Blancs
Un nouveau blanc de blancs qui accompagne délicatement poissons et viandes blanches. No 414D \$3.20

Château Maucaillou
Un vin d'une grande finesse, provenant du Haut-Médoc. No 394B \$7.85

Château La Terrasse
Un bordeaux supérieur, velouté, recommandé avec toutes les viandes. No 394A \$4.50

Le Château La Terrasse est aussi disponible en magnum No 967F \$8.40

Saint-Julien
Nouvellement arrivé! Un grand cru de la célèbre commune Saint-Julien. No 388-1 \$6.80

Dourthe Réserve
Vin rouge léger, surprenant par sa qualité. No 394C \$3.20

No 395C \$1.90 (bde.)

Spécial DIVAN-LIT STUDIO

régl. 199⁹⁵

129⁹⁵

FACILITES DE PAIEMENT SUR PLACE, SI DESIRE

CENTRE DU REMBOURREUR

QUEBEC
2090, BOUL. STE-ANNE
(Immeuble Arrondissement Racine)
Québec
663-2961

LEVIS
55, RUE DELISLE
Lévis
833-7612

Heures d'affaires: jeudi et vendredi jusqu'à 21h. Samedi jusqu'à 17h.

Les plus jolies choses pour Noël viennent de chez

BOWRING

la rive sud Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Michel · Saint-



L'industrie Samson veut s'agrandir.

Le Soleil, Reynald Lavioie

La boulangerie Samson menace de laisser Lauzon pour Québec

par Gilles PEPIN

LAUZON — Devant un groupe de citoyens désireux d'améliorer la qualité de vie dans leur quartier du centre-ville de Lauzon, deux représentants de la Boulangerie Samson viennent de brandir une menace de relocalisation du côté de Québec.

"Quand nous avons acheté Diana et Vaillancourt, nous avons amené la production ici; il serait facile pour nous de refaire le mouvement à l'inverse." Telle est, en substance, l'avertissement qu'a adressé le directeur général du groupe Samson, M. Jacques Godbout, mardi soir, aux quelque 50 ou 60 contribuables réunis pour une audience publique tenue par la municipalité qui fait face à une opposition au projet d'aménagement du règlement de zonage devant permettre à la Boulangerie Samson d'agrandir son terrain.

La riposte des dirigeants de l'industrie a été provoquée par une des recommandations contenues dans le mémoire des citoyens et proposant une relocalisation progressive, à moyen et à long terme, de la Boulangerie Samson dans le parc industriel de Lauzon.

La réaction de M. Godbout a été immédiatement appuyée par un des messieurs Samson, le trésorier de l'entreprise, qui a déclaré que "malgré un investissement récent de \$2 millions dans l'acquisition de nouvelle machinerie, l'industrie ne pourra rester à Lauzon, si on nous force la main".

Les deux représentants du groupe Samson, en répondant à des questions, ont mentionné que cette industrie emploie présentement quelque 825

personnes, dont environ 200 travailleurs se trouvent à Lauzon; ce qui apporte dans cette ville au-delà de \$2 millions en salaires, annuellement.

Question de terrain

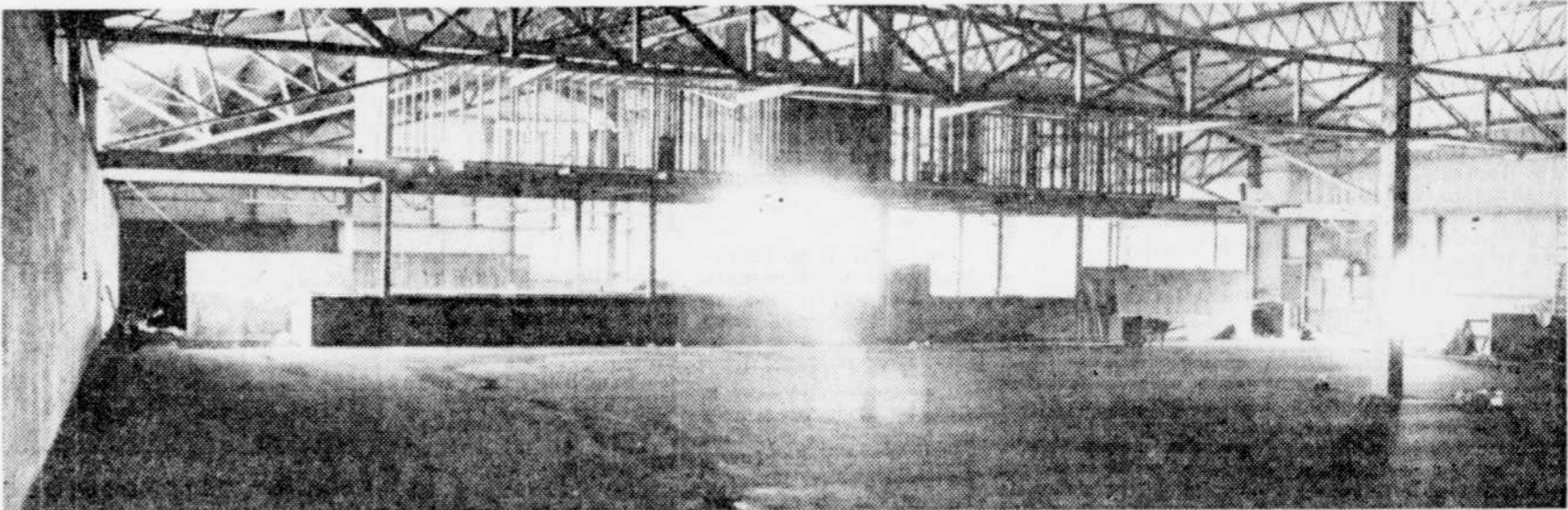
La discussion avait été soulevée en effet à la suite d'une demande d'aménagement au règlement de zonage. La Boulangerie Samson a acheté un terrain d'une superficie de 7,160 pieds carrés dans le but d'agrandir son espace de stationnement. 65 citoyens du quartier ont signé une requête s'opposant à ce que cette portion de terrain revête un caractère industriel.

Pourtant, dans leur mémoire, ces mêmes citoyens ont dénoncé le fait que la rue Jodoin soit souvent obstruée par un trop grand achalandage à l'école Sainte-Anne, etc... En résumé, selon le groupe de citoyens, la ville de Lauzon doit certes considérer l'apport économique que constitue l'industrie Samson, mais elle doit aussi assurer une certaine qualité de vie aux citoyens. Cui sont déjà victimes de la pollution dans le secteur de cette grosse boulangerie.

Le maire, M. Jean-Marc Lessard, après plusieurs interventions qui ont fait élever la température, s'est dit heureux que tout le monde soit d'accord sur au moins un point, puisque personne ne souhaite le départ de l'industrie Samson. "Il n'y a aucun

programme gouvernemental qui viendrait aider à une relocalisation; le groupe Samson possède des bâtisses qui sont sous-utilisées, sur la rive

nord, où se trouve aussi le gros du marché", a enfin souligné le maire Lessard, en invitant ses concitoyens à la pondération.



Tennis intérieur en Beauce: c'est prêt

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Le Centre de tennis intérieur régional Beauce Inc., à Saint-Georges, ouvrira officiellement

ses portes aux adeptes de ce sport dimanche prochain, à compter de 14h.

C'est ce qu'a révélé hier, au SOLEIL, M. Gerald Brochu, publiciste du Centre de tennis intérieur régional Beauce Inc., en ajoutant que le public pourra assister à un match opposant le champion québécois Réjean Genois, une figure très bien connue dans le monde du tennis, et le professionnel du club de tennis régional Beauce Inc., André Cantin.

"Ce sera certainement un match très intéressant, a fait remarquer Gerald Brochu, car ces deux joueurs professionnels possèdent d'excellents services et l'on peut s'attendre à de très beaux échanges et une grande variété de coups."

"On a qu'à se rappeler, a ajouté M. Brochu, que le Québécois Réjean Genois est classé au 89e rang parmi les meilleurs joueurs de tennis au monde et qu'il possède un smash très puissant et d'excellentes volées."

Gratuit

Toutefois pour la présente fin de semaine, les quatre courts de tennis intérieur de Beauce Inc., sont à la disposition des adeptes de ce sport et cela gratuitement, a mentionné Gerald Brochu.

Les portes du Centre de tennis intérieur régional Beauce Inc., ouvriront dès 9h samedi prochain et les intéressés n'ont qu'à se rendre au club et le pro André Cantin leur assignera un terrain.

"Quant au public, a-t-il dit, il pourra profiter de tous les services offerts à l'intérieur de ce nouvel immeuble construit au coût de \$465,000

par la firme Rock Lessard Inc., et se situant au 3070 de la 90e Rue (route du Golf) dans les limites du parc industriel de Ville Saint-Georges de Beauce.

De plus, pour la présente fin de semaine, tout le personnel et le bureau de direction du Centre de tennis intérieur régional Beauce Inc., sera sur place pour renseigner le public en ce qui a trait aux abonnements et aux réservations horaires.

On rappelle qu'en plus de quatre courts de tennis intérieur, à ce centre intérieur de Saint-Georges, les adeptes de ce sport pourront disposer de douches, de salles d'habillement, de services de restauration, d'un bar, en somme de tous les services qu'on retrouve ailleurs au Québec dans un centre de tennis intérieur.

Spécial

module d'enfant



UN CADEAU POUR NOEL

plus qu'un meuble un jouet de tous les jours

REG. 29.95

19⁹⁵

FACILITES DE PAIEMENT SUR PLACE, SI DESIRE





QUEBEC
2090, BOUL. STE-ANNE
(immeuble Aménagement Racine)
Québec
463-3961

Heures d'affaires: jeudi et vendredi jusqu'à 21h. Samedi jusqu'à 17h.

LEVIS
35, RUE DELISLE
Lévis
833-7612

ANNONCE



QUE DESIRE LE GRAND OURS A & W POUR NOEL? Le Grand Ours A & W a été aperçu sur les genoux du Père Noël dernièrement. Pour Noël il désire offrir les gens qu'il y a maintenu trois restaurants A & W dans les centres d'achats de la région de Québec pour les accommoder dans leur magasinage du Temps des Fêtes soit AU MAIL, ST-ROCH, & PLACE LAURIER (VILLAGE NORMAND 3e ETAGE) ET A PLACE QUEBEC. Il invite tout le monde à les visiter et vous souhaite un Joyeux Noël. L'important c'est d'être différent.

24

HEURES POUR IMPRIMER VOS


circulaires entêtes
dépliants enveloppes
factures étiquettes
cartes d'affaires rapports, etc.

JETCOPIE

331, rue Bouffard, Québec G1N 3G8
Tél: (418) 524-6005

impressions expresses

La Société Canadienne de la Croix-Rouge



M. Desmond Hallissey
Monsieur Desmond Hallissey, ingénieur de la maison Hallissey et Asselin et vice-président exécutif de la Société Canadienne de la Croix-Rouge, a été élu président de la Section lors de l'Assemblée annuelle tenue récemment dans la Vieille Capitale. Comme on le sait, monsieur Hallissey vient de terminer à titre de président général, secteur Commercials et Industries, la Campagne de souscription 1978 de cette société humanitaire. (ANN 1)

Charles · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

Jugement sévère contre la sûreté de Plessisville

par Fortunat MARCOUX

PLESSISVILLE — Dans un jugement qu'elle vient de rendre, la Commission de police du Québec blâme sévèrement la conduite d'un policier de la sûreté municipale de Plessisville, adresse des reproches au directeur, déplore la faiblesse dans la formation du personnel de cette force constabulaire, note l'absence de dossiers d'évaluation du personnel et dénonce la déficience des locaux du service.

Ce verdict est le résultat d'une enquête tenue le 1er novembre dernier sur la conduite du direc-

teur Edouard Lebrun et du sergent Maurice Daudelin.

Conduite par le juge Ludovic Lapierre, vice-président de la commission, et Me Normand-B. Saint-Georges, l'enquête avait été rendue nécessaire suite à une plainte formulée par le chauffeur d'une voiture-taxi de Plessisville, M. Wellie Vaillancourt, victime d'un vol à main armée le 1er août 1976. Le plaignant accusait le sergent Daudelin d'avoir

fait preuve d'une négligence évidente dans cette affaire en refusant de pénétrer à l'intérieur de

l'hôtel Château Louise pour essayer de repérer l'assaillant ou un témoin de l'agression qui venait de se produire dans la cour de l'établissement.

Il a eu peur

À l'enquête, le sergent Daudelin avait expliqué son refus de pénétrer dans l'hôtel "parce que c'était risqué de se présenter en uniforme dans un endroit achalandé". Il n'avait pas cru bon de demander l'aide de la Sûreté du Québec, présumant que le renfort lui serait refusé. Devant les commissaires, Daudelin, qui est mem-

bre de la police municipale de Plessisville depuis 22 ans, avait déclaré n'avoir jamais reçu de directives écrites en rapport avec les vols, viols, voies de fait, arrestations, etc.

Reproches au directeur

Dans leur rapport, les commissaires reprochent au directeur Edouard Lebrun de ne pas avoir rédigé un rapport complet autour de l'incident et de ne pas avoir blâmé, en temps opportun, son sergent.

Lors de l'audition de la plainte, M. Lebrun qui dirige le service

depuis 1966, avait cependant admis qu'il avait blâmé M. Daudelin pour ne pas avoir eu recours à l'aide de la Sûreté du Québec. Il avait précisé que les seules directives écrites qu'il avait émises à ses subalternes concernaient les règlements municipaux.

Des sept policiers du service municipal, un a suivi un cours à l'école de police de Nicolet. Les autres y ont fait, à l'occasion, des stages de formation.

Le sergent Daudelin n'a pas rédigé de rapport dans les heures

qui ont suivi l'agression.

Le chef Lebrun a procédé à six confrontations face à face entre la victime et des suspects. Cette méthode a été dénoncée par la commission parce qu'elle ne peut être admise en preuve. L'identification d'un suspect doit être faite au cours d'un "line up".

La commission conclut qu'il y a eu négligence manifeste de la part du sergent dans l'exercice de ses fonctions. Elle ne recommande cependant aucune sanction disciplinaire contre le policier.

A St-Raymond, les 2 policiers congédiés sont réengagés, mais l'un est aussitôt remercié

par Gérard ROCHETTE
(Collaboration spéciale)

SAINT-RAYMOND — Le corps de police de la ville de Saint-Raymond, dans le comté de Portneuf, se composera d'un seul membre. Les autorités municipales de cette localité ont légalement légiféré en la matière et se sont soumis à l'article 52 de la loi des cités et villes en adoptant un règlement pour rétablir et régir un tel service municipal.

Précédemment à l'adoption de ce règlement, le conseil municipal a procédé par résolution au renvoi du chef de police M. Gaston Plamondon et de son adjoint, M. Grégoire Harvey, se conformant ainsi à la décision de la Commission de police du Québec et au jugement de la Cour

d'appel du Québec rendus dans cette affaire.

Toutefois, immédiatement à la suite de ce renvoi, le chef adjoint se voyait à nouveau signifier son congédiement, le conseil décidant d'appliquer le nouveau règlement rétablissant le service municipal de police, lequel prévoit qu'un seul membre en composera les cadres.

Telles sont les premières conséquences du jugement de la Cour d'appel du Québec, renversant la décision de la Cour supérieure et confirmant celle de la Commission de police du Québec, qui résultait finalement de l'obligation pour la ville de Saint-Raymond de rétablir son service municipal de police et de renvoyer MM Gaston Plamondon et Grégoire Harvey, congédiés le 30 avril 1977.

Effectivement, les autorités municipales de Saint-Raymond ont entrepris et complété les procédures pour se soumettre au jugement rendu, ainsi qu'aux dispositions de la loi des cités et villes. La stratégie municipale a donc consisté dans un premier temps de renvoyer le chef de police et son adjoint, dans un deuxième temps d'adopter un règlement pour rétablir et régir le corps de police en fixant le nombre de membre à un (1) et, finalement, d'appliquer ce dernier règlement en signifiant le congé au chef adjoint.

Au cours d'une entrevue, le maire a déclaré que la ville se soumettait ainsi tant au jugement de la Cour d'appel qu'à l'article 52 de la loi des cités et villes. M. Richard Corriveau a précisé que si l'article 52 oblige une

municipalité à maintenir un corps de police, il n'est fait mention de rien quant au nombre des effectifs le composant.

"Le règlement municipal instituant le service de police prévoit un membre. Donc après avoir renvoyé les deux policiers congédiés, nous n'avons d'autres alternatives que d'appliquer les dispositions de cette réglementation en remerciant de ses services le chef adjoint", a mentionné M. Corriveau.

Signalons que le règlement a été adopté à la séance du 6 décembre et que le congédiement du chef adjoint est devenu effectif le 7 décembre. Toutefois, la ville paiera le salaire de

M. Grégoire Harvey jusqu'au 31 décembre 1978, respectant ainsi le contrat civil de celui-ci. En ce qui regarde le chef, M. Gaston Plamondon, celui-ci a réintégré ses fonctions le 7 décembre dernier.

Hausse de taxes

Par contre, la ville de Saint-Raymond, dans le comté de Portneuf, ayant perdu sa cause dans l'affaire de la police, les contribuables auront à encaisser une hausse de \$0.16 du \$100 de la taxe foncière générale, au lieu d'une diminution prévue de \$0.12, pour l'exercice financier de 1979.

C'est la nouvelle annoncée par le maire M. Richard Corriveau, lors de l'assemblée du conseil municipal où des prévisions budgétaires totalisant la somme de \$1,188,795 ont été adoptées pour la prochaine année.

M. Corriveau a fait part que la ville ayant perdu sa cause dans l'affaire de la police, obligeant le maintien d'un tel service municipal en plus de défrayer certaines dépenses encourues, résultait au déboursement d'une somme de \$60,000 lors du prochain exercice financier.

"Cette somme représente une taxe de \$0.28 du \$100. Toutefois, compte tenu qu'une diminution de \$0.12 du taux de la taxe foncière était prévue, les contribuables auront donc à encaisser finalement une hausse de \$0.16, laquelle est directement reliée au service municipal de police", a précisé le maire.

N'eût été de cette affaire, malgré

une augmentation substantielle des prévisions budgétaires pour l'exercice de 1979, les contribuables de Saint-Raymond auraient été privilégiés d'une diminution de taxe puisque qu'aucune hausse n'a été décrétée pour les divers services publics.

Alors que la taxe foncière générale passe de \$1.55 à \$1.71 du \$100, la taxe des locataires demeure à 8 pour 100, celle d'aqueduc à \$60 par logement et la taxe des ordures ménagères à \$28 annuellement. Le total des revenus prévus représente une hausse de 17.4 pour 100 à comparer aux prévisions budgétaires de l'exercice de 1979.

Revenus

Les principaux revenus prévus proviennent de la taxe foncière générale, \$363,802; la taxe de locataire, \$47,842; la taxe d'eau, \$74,800; la taxe des ordures ménagères, \$40,000; la taxe d'affaires, \$15,000; la taxe de vente, \$300,000; compensation tenant lieu de taxe d'organismes communautaires et gouvernementaux, \$32,000; entente service aqueduc avec la municipalité de la paroisse, \$25,350; transferts conditionnels, \$53,600.

Dépenses

Au niveau des dépenses, les principales sont attribuables à l'administration générale, \$176,838; la sécurité publique, \$56,061; transport routier, \$217,050; hygiène du milieu, \$187,204; urbanisme et mise en valeur du territoire, \$16,920; loisirs et culture, \$76,820; activités diverses, \$83,870; frais de financement, \$34,032.

Création prochaine d'une corporation intermunicipale du transport urbain

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — Le dossier relatif à la réorganisation du transport en commun par les municipalités de la Rive-sud aura pris énormément de temps à connaître une conclusion. Mais la possibilité de créer une corporation intermunicipale pourrait enfin être définie très bientôt.

Le ministre québécois des Transports, M. Lucien Lessard, a remis ce

dossier au cabinet des ministres il y a déjà un mois. C'est en effet à ce niveau qu'une décision doit être prise incesamment, a révélé hier, M. Jean-Marc Lessard, président du comité du transport en commun représentant les villes de Lévis, de Lauzon, de Saint-David et de Saint-Romuald.

Cette décision est attendue depuis plusieurs mois. Les quatre municipalités déjà mentionnées étant prêtes à former la corporation, malgré le refus

répété de Charny d'adhérer au nouveau groupe. Ce refus de Charny a effectivement provoqué le retard que l'on connaît actuellement.

Le ministre, conformément à ce que prévoit la loi 73, a le pouvoir d'obliger une municipalité à adhérer à une telle corporation, mais il hésite en tenant compte d'une assurance qu'il a déjà donnée de ne forcer aucune adhésion à moins de l'évidence d'une nécessité.

Dans ce cas de Charny, par exemple, les autorités gouvernementales prolongent l'enquête, ce qui fait que la décision est reportée d'une semaine à l'autre.

Lauzon veut garder une sortie sur l'autoroute

LAUZON — Ne voulant absolument pas que la situation qui a prévalu l'hiver dernier se répète cette année, le conseil de ville de Lauzon a résolu, hier, de contribuer financièrement pour l'entretien de la route Mgr Bourget donnant accès à l'autoroute 20.

De nombreux citoyens ont en effet pressé les autorités municipales d'intervenir pour assurer l'entretien de cette route cet hiver. Le sujet était donc l'objet de discussion depuis plusieurs mois.

Le problème est que la municipalité de Saint-Joseph de Lévis, dont le territoire inclut une grande partie de cette route, déclare ne pas avoir le budget nécessaire. Tout ce qu'elle peut faire, cette année, est de payer \$5,000 pour son déneigement.

Pour terminer la discussion, le conseil de ville de Lauzon a donc décidé d'ajouter sa contribution, pour cette année seulement, a précisé le maire, M. Jean-Marc Lessard.

POISSONS FUMES A L'ERABLE
Saumons, Anguilles et Esturgeons
DIRECTEMENT DE LA FUMERIE
Egalement têtes et chair de saumons
831-2873 ou 2874

SMOKE SENTINEL
Vendu par: **PROTECTION DES MEULES inc.**
30-77 ULC \$37⁵⁰ Seulment
Quantité de 2 et plus: \$36 chacun.
Garantie de remplacement à vie, en cas d'incendie.
2750, chemin Ste-Foy, suite 119, Sainte-Foy: 653-6244
Jonquière: 542-2138
Kiosques à Place des Quatre-Bourgeois et au Carrefour Charlesbourg.

DOURTHE

Une grande famille de bordeaux.

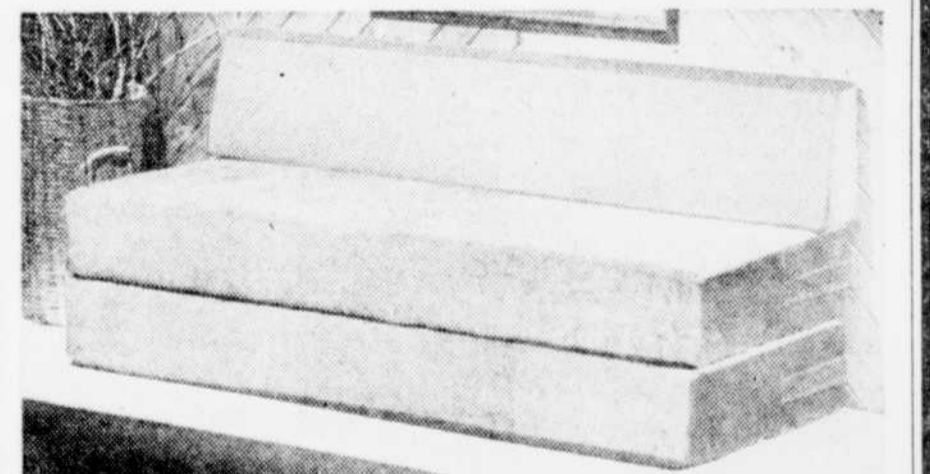


C'est de génération en génération que la famille Dourthe s'est acquise, dans le vignoble bordelais, une haute réputation à sélectionner et à élever des grands vins qui sont recherchés à travers le monde.

Que ce soit pour vos repas en famille, entre amis ou pour un dîner gastronomique, vous serez comblés par la présence d'un ou plusieurs membres de la famille Dourthe.

- Dourthe Blanc de Blancs**
Un nouveau blanc de blancs qui accompagne délicatement poissons et viandes blanches.
No 414D \$3.20
- Chateau Maucaillou**
Un vin d'une grande finesse, provenant du Haut-Médoc.
No 394B \$7.85
- Chateau La Terrasse**
Un bordeaux supérieur, velouté, recommandé avec toutes les viandes.
No 394A \$4.50
- Le Chateau La Terrasse**
est aussi disponible en magnum
No 967F \$8.40
- Saint-Julien**
Nouvellement arrivé! Un grand cru de la célèbre commune Saint-Julien.
No 388-1 \$6.50
- Dourthe Réserve**
Vin rouge léger, surprenant par sa qualité.
No 394C \$3.20
No 395C \$1.90 (1/2 btl.)

Spécial DIVAN-LIT STUDIO



Chargex VISA
FACILITES DE PAIEMENT SUR PLACE, SI DESIRE

129⁹⁵ rég. 199⁹⁵

CENTRE DU REMBOURREUR

QUEBEC
2090, BOUL. STE-ANNE
(Inmeuble Annulement Racine)
Québec
663-2961
Heures d'affaires: jeudi et vendredi jusqu'à 21h. Samedi jusqu'à 17h.

LEVIS
55, RUE DELISLE
Lévis
833-7612

Les plus jolies choses pour Noël viennent de chez **BOWRING**